



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000968

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatce AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevilloite : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Sôverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHULIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Francois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : PACTES Energie : évolution du partenariat engagé avec l'association AJENA concernant l'attribution d'une subvention

PACTES Energie : évolution du partenariat engagé avec l'association AJENA concernant l'attribution d'une subvention

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF	Montant prévu BP 2009 : 3 000 € Montant de l'opération : 3 000 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté a décidé, dans sa séance du 12 février 2009, d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association AJENA pour la réalisation de son programme franco-suisse PACTES Energie.

A la suite du désengagement du porteur de projet suisse, le projet a été retravaillé et présenté aux partenaires.

Les objectifs et le déroulement du programme restant les mêmes, il est proposé de confirmer la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 3 000 € pour la réalisation de ce dispositif.

I. PACTES Energie : rappel du dispositif

La démarche engagée par l'association AJENA a été présentée lors de séance du conseil de communauté du 12 février 2009.

S'appuyant sur les dynamiques et échanges créées dans le cadre des programmes Interreg IIIA EDEN (Education à l'Energie) et REVE Jura Léman, le programme PACTES ENERGIE (Programme d'Accompagnement des Collectivités et des Territoires à l'Education et à la Sensibilisation à l'Energie) vise à développer des actions d'éducation à l'énergie à l'échelle d'un territoire par le biais d'outils spécifiques et la formation d'acteurs relais (enseignants, agents des collectivités ...).

Piloté en France par l'AJENA et en Suisse par TERRAWATT (association pour le développement des énergies renouvelables à Genève), le programme PACTES ENERGIE est mené sur le territoire français, en partenariat avec l'URCPIE de Franche-Comté, le CRDP de Franche-Comté, Gaïa Energies, Hélianthe (01), Prioriterre (74) et l'agence locale de l'énergie du Grand Lyon.

Objectifs du projet :

- développer au niveau du territoire des dynamiques de changement autour des pratiques énergétiques,
- former les acteurs éducatifs du territoire,
- développer au sein des collectivités des actions exemplaires et des compétences nouvelles en terme de sensibilisation et de réalisation d'économies effectives,
- développer et pérenniser les relations entre les collectivités et les professionnels de l'éducation sous la forme d'un réseau.

Bénéficiaires :

- les agents des collectivités, les élus, les décideurs,
- les animateurs (maisons de quartiers, médiathèques, centres de loisirs),
- les enseignants,
- le grand public.

Territoires d'actions, partenaires pressentis :

- pour la France :
 - Conseils généraux : 01, 39, 70, 73, 74, 90,
 - Villes : Belfort, Besançon, Montbéliard,
 - Communautés d'Agglomération : Grand Besançon, Grand Dole, Grand Lyon, Pays de Montbéliard,
 - Parc Naturel Régional du Haut-Jura,
 - Rectorat de Besançon,
 - Conseils régionaux : Franche-Comté, Rhône Alpes,
 - ADEME : Franche-Comté, Rhône Alpes
- pour la Suisse :
 - Etat de Genève,
 - Villes : Genève et Lausanne,
 - Fonds privés.

Déroulement

Le programme s'organise autour de 5 phases :

- phase 1 : recensement et mise à jour des outils pédagogiques existants,
- phase 2 : création d'outils pédagogiques complémentaires à l'existant (mallette pédagogique, fiches activités, site portail internet, bandes dessinées, ...),
- phase 3 : formation des acteurs éducatifs territoriaux (enseignants, animateurs ...),
- phase 4 : communication des projets, transpositions des actions et outils créés sur des territoires plus larges,
- phase 5 : évaluation de la démarche.

Coût et financement du programme

Le coût prévisionnel de ce dispositif a été évalué à 1 136 100 € TTC pour le territoire français concerné.

Rappel de l'intérêt de ce dispositif pour le Grand Besançon et des décisions déjà prises

Des actions sont déjà entreprises par la collectivité en matière d'éducation à l'énergie (programme de sensibilisation auprès des scolaires, des agents de la collectivité). Toutes les propositions faites dans le cadre du programme PACTES Energie ne répondent pas à un réel besoin du Grand Besançon. Toutefois, la mise à disposition d'outils pédagogiques et la formation des acteurs de terrain est un réel appui à la politique que la Collectivité souhaite mettre en place sur son territoire en matière de sobriété énergétique.

Aussi, le Grand Besançon a validé, lors du Conseil de Communauté du 12 février 2009, sa participation financière à hauteur de 3 000 € dans le programme PACTES Energie proposé par l'AJENA.

II. Evolution du projet

Début juin 2009, les porteurs de projet suisses (Terragir, nouvelle association née de la fusion entre TerraWatt et Agir 21) ont fait part de leur décision de se retirer du programme PACTES Energie, les actions envisagées n'étant pas compatibles avec la politique cantonale (Vaud et Genève) menée en matière d'économie d'énergie.

Le 25 juin 2009, le Conseil régional de Franche-Comté a confirmé le rejet du projet PACTES Energie à l'association AJENA, le programme ne présentant plus un caractère transfrontalier requis pour bénéficier du programme INTERREG IV France-Suisse.

Désireuse de poursuivre son action avec les partenaires français, l'association AJENA a donc retravaillé son projet. Le dossier est désormais éligible au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), dans sa définition régionale. C'est la Préfecture du Jura qui instruira le nouveau dossier.

Les modalités de réalisation de la démarche restent inchangées par rapport au projet initial.

Ce nouveau programme se déroulerait selon le calendrier ci-après :

Avis de la commission FEDER	Décembre 2009
Phase 1	Janvier à mai 2010
Phase 2	Janvier 2010 à janvier 2011
Phase 3	Septembre 2010 à décembre 2011
Phase 4	Mai 2010 à juin 2012

Budget prévisionnel du programme PACTES Energie (en € TTC)

FEDER	51,28 %	281 294,00
Auto-financement	20,00 %	109 700,00
Co-financement	28,72 %	157 506,00
Conseil Général 70	0,46 %	2 500,00
Conseil Général 39	1,82 %	10 000,00
CA Pays de Montbéliard	1,82 %	10 000,00
Grand Besançon	0,55 %	3 000,00
CC Bassin de Lons	1,82 %	10 000,00
Ville de Besançon	3,65 %	20 000,00
Parc Naturel Haut-Jura	2,35 %	12 900,00
Région de Franche-Comté	8,12 %	44 553,00
ADEME	8,12 %	44 553,00
		548 500,00

III. Intérêt pour le Grand Besançon et proposition

La décision d'attribution de subvention prise par le Grand Besançon en date du 12 février 2009 était conditionnée par l'obtention par l'association de l'aide demandée à l'Europe. En raison de la modification du financement de l'opération, un nouvel avis doit être donné concernant la décision d'attribution d'une subvention à l'association AJENA.

Les dispositions envisagées dans le cadre de ce programme restent compatibles avec les actions que le Grand Besançon envisage de réaliser, notamment dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial. Le programme PACTES Energie pourra venir en appui des actions de sensibilisation à engager auprès des différents publics concernés.

L'évolution du dossier proposé par l'AJENA ne remet pas en cause les objectifs que l'Association s'était fixés initialement.

Il est donc proposé de maintenir la décision d'attribution d'une subvention de 3 000€ à l'association AJENA pour la réalisation de son programme PACTES Energie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association AJENA pour la réalisation de son projet PACTES Energie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124
Contre : 0
Abstention : 0



Prefecture de la Région Franche-Comté
Prefecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009

Pour extrait conforme,

Le Président